

# LOUIS-ATHANASE DAVID: PENSER LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

Fernand Harvey



Louis-Athanase David (1882-1953), secrétaire de la Province (1919-1936)  
(BAnQ-Québec, coll. Initiale)

Les acquis institutionnels en matière de culture obtenus grâce à Athanase David sont considérables. Qu'on pense, par exemple, à l'intensification des relations culturelles entre le Canada français et la France, à la bonification des Bourses d'Europe pour les étudiants, à la création des écoles des beaux-arts de Québec et de Montréal, ou encore à la mise sur pied de la Commission des monuments historiques. On lui doit également l'ouverture d'un Service des archives provinciales, la création du Prix David en art et en littérature, la construction puis l'ouverture à Québec du Musée de la province et, enfin, le soutien financier du secrétariat de la Province pour diverses institutions dans le domaine culturel. Jamais, l'État québécois n'était autant intervenu dans le domaine de la culture, si bien qu'on peut parler d'un *avant* et d'un *après* Athanase David<sup>1</sup>.

La première partie, *Penser la société et la culture*, rassemble les idées et considérations de David sur la société canadienne-française. On y retrouve les grandes préoccupations de l'homme concernant l'avenir du Québec, le développement de son potentiel économique et l'amélioration du système scolaire dans le but de former de nouvelles élites. Sur ce point, David se révèle, par ailleurs, un ardent défenseur de la place du Québec au sein du Canada et un partisan du développement des relations avec la France. La seconde partie du recueil fait état des idées et des réalisations de David dans le domaine plus spécifique des arts, des lettres, du patrimoine, des archives et de l'histoire.

---

1 Fernand Harvey, « La politique culturelle d'Athanase David, 1919-1936 », *Les Cahiers des Dix*, n° 57 (2003), p. 31-83.

## L'avenir du Canada français

Dans un article intitulé « La mentalité canadienne » (1920), David expose les fondements de sa vision du passé et de l'avenir du Canada français au sein de la fédération canadienne<sup>2</sup>. En substituant au terme de « mentalité », qu'il utilise, celui d'« identité », on peut transposer son propos dans un langage plus contemporain. Pour David, « la mentalité d'un peuple, c'est l'état d'esprit dans lequel il évolue, ou encore la reconnaissance du devoir national par tous ceux qui habitent un pays et qui, dans la vie privée comme dans la vie publique, s'inspirent de ce devoir pour que leurs actes tendent toujours vers un idéal commun ». Cette définition n'est pas sans rappeler celle qu'Ernest Renan avait élaborée pour définir la nation : une sorte de vouloir-vivre collectif<sup>3</sup>.

Pour David, la mentalité française est celle « de l'art, de la pensée et des idées », tandis que la mentalité anglaise représente « le parfait modèle de l'administration politique et financière ». Il considère que les deux pays, si différents l'un de l'autre, possèdent une « mentalité » propre qui assure leur cohérence. Mais, s'empresse-t-il d'ajouter, il n'en est pas de même dans les pays qui ne sont pas de nature homogène, car ils doivent aménager la coexistence de mentalités diverses issues de l'histoire et de la géographie. C'est le cas du Canada où cohabitent, selon ce principe, « deux races aux aspirations

2 *La Revue canadienne*, n° 25 (1920) : 81-101.

3 Ernest Renan, « Qu'est-ce que la nation ? » (1882) Conférence faite en Sorbonne, le 11 mars 1882, Paris, Calmann-Lévy, 1882. Un siècle plus tard, Fernand Dumont s'inspirera de Renan dans son livre *Raisons communes*, Montréal, Boréal, 1995, 255 p.

distinctes». Il ne fait pas de doute dans l'esprit de David que le Canada français, fruit de l'histoire, a développé une mentalité qui lui est propre: elle n'est ni française, malgré la fidélité à ses origines, ni anglaise, malgré l'apport des institutions parlementaires britanniques. Cette mentalité est proprement canadienne et résistante à tout effort d'assimilation.

Les Pères de la Confédération, selon David, ont voulu créer une nouvelle mentalité canadienne pour permettre aux deux races d'origine française et britannique de vivre en harmonie au sein de la Confédération. Or, cet idéal avait été remis en cause par «les graves problèmes politico-religieux» qui ont surgi par la suite. David jette le blâme sur les impérialistes dont l'allégeance va à l'Angleterre plutôt qu'au Canada et qui ont répandu, au pays, le mythe de la «French domination». Pour contrer cette menace à l'unité canadienne, il importe de promouvoir l'indépendance du Canada, aussitôt que les circonstances le permettront<sup>4</sup>. Mais il faudra aussi construire une mentalité canadienne qui tienne compte de sa diversité et de l'existence inaliénable du Canada français.

David s'inscrit dans une problématique de construction de l'identité canadienne (*nation building*) inspirée de la pensée de Wilfrid Laurier, certes, mais également des idées nationalistes d'Henri Bourassa et son idée des deux peuples fondateurs. Et, même si pour lui le Canada français équivaut pour l'essentiel au Québec, ses idées ne font pas de lui un nationaliste québécois dans le sillage de Lionel Groulx et de l'Action française.

---

4 Le Statut de Westminster consacra l'indépendance du Canada en 1931.

David reprend ses idées sur la dualité canadienne et la double appartenance des Canadiens français au Québec et au Canada lors d'un congrès de la jeunesse libérale en 1934. « Vous n'aurez, au Canada, d'unité nationale », dit-il, faisant ainsi allusion à l'homogénéité de la France et de l'Angleterre. Ici, les deux mentalités française et britannique ne pourront jamais se confondre. Unité dans la diversité, telle semble être pour David la formule d'avenir pour le Canada. Pour lui, la double appartenance n'est pas incompatible. On peut, précise-t-il, appartenir « à sa petite patrie, que ce soit le Québec, l'Ontario ou la Colombie-Anglaise », tout autant qu'à sa « grande patrie qu'est le Canada ». Et sa « petite patrie », dans la plupart de ses textes, il la nomme « Québec » ou « le Québec » et plus rarement « la province de Québec », comme le fera plus tard Maurice Duplessis.

Dans un discours intitulé « Le territoire du Québec et son potentiel économique » (1921), David reprend à son compte la thèse d'Étienne Parent et d'Errol Bouchette sur la nécessité du développement industriel du Québec, tout en prenant bien soin de ne pas négliger pour autant l'agriculture et la colonisation. Dans un esprit d'équilibre, il propose le développement en région de petits centres industriels comme Montmagny pour contrer l'émigration désordonnée vers les grands centres urbains.

Si la conquête de la richesse nationale par l'exploitation et la transformation des ressources naturelles est un objectif à atteindre pour les Canadiens français, il doit s'accompagner d'une « recherche de la supériorité » fondée sur l'éducation et la compétence. Cette idée de supériorité, omniprésente dans la pensée de David, s'inspire notamment des économistes

Errol Bouchette et Édouard Montpetit, ainsi que du sociologue français Frédéric Le Play. Elle doit, dès lors, s'inscrire dans une perspective de saine émulation avec le Canada anglais.

David reprend les mêmes idées dans un discours qu'il intitule « Un Québec puissant » (1934), dans lequel il précise qu'« il ne manque plus que le concours de compétence en matière industrielle pour atteindre à la fortune nationale ». Comme d'autres penseurs de son époque, c'est du côté d'une future bourgeoisie industrielle canadienne-française qu'il se tourne afin d'augmenter la richesse nationale<sup>5</sup>. Visionnaire, il considère que l'accroissement des revenus de l'État générés par le développement industriel s'imposera dans l'avenir afin de permettre au gouvernement de combler de nouveaux besoins dans le domaine de l'éducation, de la santé et du bien-être social, puisque la charité privée – entendre ici l'Église catholique – ne pourra plus suffire à la tâche.

David poursuit dans la même veine lors d'un banquet soulignant le 15<sup>e</sup> anniversaire de sa nomination comme ministre, en 1934. Il appelle de tous ses vœux l'émergence d'une élite industrielle, commerciale et bancaire, espérant « vivre assez longtemps » pour être témoin d'un tel accomplissement national<sup>6</sup>. Il considère que l'État profitera de la richesse ainsi produite pour développer de nouvelles missions

---

5 Sur la question de la bourgeoisie canadienne-française, voir : Paul-André Linteau, *Le « retard » du Québec et l'infériorité économique des Canadiens français*, Montréal, Boréal Express, 1971, 127 p.

6 « Réformes économiques et sociales », Extrait du discours du 1<sup>er</sup> décembre 1934 à Montréal.

dans le domaine social, mais il n'évoque à aucun moment le rôle clé que pourrait jouer l'État québécois comme levier économique pour la collectivité canadienne-française, une idée pourtant bien formulée dans les écrits d'Errol Bouchette. Il faudra attendre la Révolution tranquille pour assister au renversement des perspectives, à cet égard<sup>7</sup>.

## L'éducation

À titre de secrétaire de la Province, Athanase David se voit confier la responsabilité de l'enseignement spécialisé et de l'octroi des subventions au réseau scolaire. Ces responsabilités expliquent, pour une bonne part, son intérêt pour les questions relatives à l'éducation. Partisan de certaines réformes à l'intérieur du système scolaire, il doit cependant tenir compte de l'hostilité du clergé et des partisans de l'école confessionnelle contrôlée par l'Église catholique. Depuis l'abolition du ministère de l'Instruction publique par le gouvernement de Boucherville en 1875, l'éducation au Québec relevait d'un organisme apolitique : le Conseil de l'instruction publique, lui-même divisé en deux comités : un Comité protestant et un Comité catholique où siégeaient tous les évêques du Québec et un nombre égal de laïcs. Le Conseil de l'instruction publique recevait ses octrois du secrétaire de la Province,

---

<sup>7</sup> Alain Lacombe, *Errol Bouchette, 1862-1912 : un intellectuel*, Montréal, Fides, 1997, p. 128-129 ; 143-156. Au sujet de l'intervention de l'État québécois dans l'économie en faveur des Canadiens français, David ne pouvait aller à l'encontre du libéralisme économique qui prévalait au sein des gouvernements Gouin et Taschereau durant l'entre-deux-guerres, même s'il l'avait souhaité.

mais n'avait pas de comptes à lui rendre quant aux orientations et à la gestion de l'enseignement public.

Une première brèche dans ce système confessionnel est pratiquée par le gouvernement de Lomer Gouin en 1907 avec la création de l'École des Hautes Études Commerciales, suivie de l'établissement de trois écoles techniques placées sous le contrôle direct de l'État. Le gouvernement de Louis-Alexandre Taschereau (1920-1936) agrandit cette brèche par la suite avec l'apport d'Athanase David qui procède à l'établissement de l'École des beaux-arts de Québec (1922) et de l'École des beaux-arts de Montréal (1923). La formation professionnelle et technique échappe donc au monopole de l'Église, au grand dam des milieux catholiques conservateurs. Qui plus est, le débat sur l'instruction obligatoire et la création d'un ministère de l'Instruction publique refait surface au cours des années 1920, alimentée par des journalistes libéraux radicaux, inspirés par la vieille tradition « rouge » du Québec<sup>8</sup>. Athanase David, à l'instar de son chef Louis-Alexandre Taschereau, s'oppose à l'instruction obligatoire et se défend de vouloir transformer le secrétariat de la Province en un ministère de l'Instruction publique. Malgré cela, ses moindres déclarations publiques sont scrutées à la loupe avec méfiance par le clergé et la presse catholique de l'époque<sup>9</sup>.

---

8 Parmi ces libéraux radicaux, mentionnons le nom de T.D. Bouchard (1881-1962), député du comté de Saint-Hyacinthe (1912-1919; 1923-1944) et ministre dans les gouvernements Taschereau et Godbout.

9 Antonin Dupont, *Les relations entre l'Église et l'État sous Louis-Alexandre Taschereau 1920-1936*, Montréal, Guérin, 1973, « L'instruction obligatoire » p. 231-252.

À travers ses discours sur l'éducation, Athanase David se révèle un réformiste prudent, constamment à la recherche d'un équilibre entre les acquis du passé et les nouveaux défis de l'avenir pour le Québec. Ses observations sont souvent générales et allusives, évitant toute référence à des exemples trop précis afin de ménager la susceptibilité du clergé catholique.

C'est donc en s'appuyant sur des principes généraux qu'il étaye son argumentation. Ainsi, dans le nouveau contexte économique et social du 20<sup>e</sup> siècle, il considère qu'un peuple doit tendre à la spécialisation des jeunes, sans sacrifier pour autant à l'importance de la culture générale. Une allusion voilée à la formation dispensée par les collèges classiques. Mais il appelle, par la même occasion, à une nécessaire collaboration entre les deux partenaires de l'éducation : l'Église, dont il reconnaît les mérites passés, et l'État responsable de la création de la richesse collective. Dans « Instruire et éduquer le peuple », David établit une distinction entre l'instruction en milieu rural et celle en milieu urbain. L'instituteur en milieu rural se doit de former une relève plus instruite, mais qui demeurera sur la ferme. Par nécessité politique ou par conviction personnelle, David reprend le refrain des élites de son époque, inspirées par l'idéologie agriculturiste<sup>10</sup>. Cependant, il prend soin de préciser que le problème de l'école « est tout autre » dans les villes. Inversant habilement le fardeau de la preuve, il considère que les professions

---

10 Voir à ce sujet : Michel Brunet, « Trois dominantes de la pensée canadienne-française : l'agriculturisme, l'anti-étatisme et le messianisme », *Écrits du Canada français*, n° 3 (1957), p. 33-117.

libérales et le sacerdoce « ont donné à notre province les hommes les plus marquants ». Je crois juste, s'empresse-t-il d'ajouter, que le commerce, l'industrie et la finance fassent maintenant leur part dans le domaine de l'instruction. Il faut, en somme, que les idéaux soutenus par les uns puissent trouver des modalités d'application grâce à la richesse produite par les autres.

Par ailleurs, Athanase David revient sans cesse sur l'idée de développer une élite de spécialistes. S'opposant au stéréotype du Canadien français « scieur de bois et porteur d'eau », il reconnaît que le système d'éducation du Québec a produit une élite politique, littéraire et artistique dont les origines remontent aux années 1840. Mais il faut maintenant se tourner vers la formation d'experts dans tous les domaines, croit-il. La science économique, par exemple, permet de « comprendre l'importance de l'observation et de l'analyse des faits » ; ce qui confère à ses diagnostics le sceau de l'autorité scientifique. Puisque les temps ont changé, il importe donc de former des spécialistes, plus particulièrement dans les secteurs industriels et commerciaux, afin d'exploiter nos forêts, nos mines et nos ressources hydrauliques à notre profit. Ses propos rejoignent, à cet égard, ceux de l'économiste Errol Bouchette et ceux de son propre père, Laurent-Olivier David, quant à la nécessité d'une éducation plus pratique<sup>11</sup>. Il soutient, en outre, que la

---

11 Errol Bouchette, *L'indépendance économique du Canada français*, Arthabaska, 1906, 334 p. (Voir le chapitre VII, « L'éducation nationale », p. 144-164). Sur les critiques de L.-O. David concernant le système d'éducation au Québec: Yves-F. Zoltvany, « Laurent-Olivier David et l'infériorité économique des Canadiens français », *Recherches sociographiques*, vol. X, n° 2-3 (mai - déc. 1969), p. 426-430; L.-O. David, *Le*

formation de tels spécialistes doit aussi s'étendre au domaine des relations de travail afin d'arbitrer les conflits entre patrons et ouvriers, alors que de nouveaux problèmes surgissent avec le développement industriel du Québec.

Dans un discours prononcé en 1942 et qu'il intitule – contexte de guerre oblige – « Armons notre jeunesse », Athanase David, devenu sénateur, effectue un retour sur ses années de politique active sur la scène provinciale. « Je me rappelle une époque, dit-il, où parler d'éducation, ou, si vous préférez, *instruction* – ce qui ne correspond en aucune façon à ma manière de comprendre l'école – était, pour un laïque, s'immiscer dans un domaine qui ne lui appartenait pas. Les temps, quoique non résolus, sont quelque peu changés... » Notons qu'au même moment, son collaborateur de longue date et successeur comme secrétaire de la Province dans le cabinet Godbout, Hector Perrier, manœuvrait avec une extrême prudence en vue de faire adopter par l'Assemblée législative une loi pour l'instruction publique obligatoire sans se mettre les évêques à dos<sup>12</sup>.

Dans ce même discours de 1942, Athanase David ne se prononce pas sur le principe de l'instruction obligatoire. Il se contente d'affirmer, d'une façon générale, que « vouloir améliorer le présent et l'avenir n'est en aucune façon condamner le passé ». Mais il s'avance davantage lorsqu'il est question de l'enseignement de l'histoire et de l'anglais langue seconde. Il

---

*clergé canadien, sa mission, son œuvre*, Montréal, 1896, p. 105-113. L'auteur y fait une critique sévère du cours classique, en plus de décrier l'influence indue du clergé en politique. Le livre fut mis à l'index par Rome.

12 Fernand Harvey, « Le ministre Hector Perrier, l'instruction obligatoire et la culture, 1940-1944 », *Les Cahiers des Dix*, n° 65 (2011), p. 257-268.

manifeste son insatisfaction sur l'état actuel des choses dans les deux cas. Il prône un enseignement de l'histoire qui soit le même au Québec et au Canada anglais. Il aura d'ailleurs l'occasion de lancer un débat au Sénat canadien sur ce sujet deux ans plus tard. Quant à la nécessité d'un meilleur enseignement de l'anglais langue seconde dans les écoles du Québec, cette idée rejoint celle qu'Hector Perrier, son successeur comme secrétaire de la Province, tentera de promouvoir à l'Assemblée législative, sous le gouvernement d'Adélard Godbout, malgré l'opposition des milieux nationalistes.

En conclusion de ses considérations sur l'éducation, David insiste à nouveau sur la nécessité d'un enseignement professionnel et technique adapté aux réalités socio-économiques de son temps. Dégagé de l'obligation de réserve d'un politicien en situation de pouvoir, il se permet une critique plus incisive : « Pourquoi, se demande-t-il, l'école, le collège, le couvent vivent-ils encore d'une vie qui est d'hier et ne prennent-ils pas contact avec la vie qui est aujourd'hui et qui trop bientôt sera demain ? »

## Les relations avec la France

Athanase David a toujours été un chaud partisan des relations entre la France et le Canada français. D'une façon plus générale, il conçoit ces relations dans une perspective de fidélité aux origines françaises du Québec, qui constituent le socle d'une identité canadienne biculturelle en construction. Dans un article publié dans un quotidien parisien à l'occasion d'une visite en France, en 1921, David rappelle aux Français les différentes composantes françaises de l'identité du Québec :

une population d'origine canadienne-française de plus de 5 millions en Amérique du Nord, dont 2 millions de parlant français dans la seule province de Québec où se déploie un système scolaire complet de langue française, de même qu'un droit civil inspiré du code Napoléon et un patrimoine de chansons, de contes et de légendes d'origine française. À ces éléments identitaires, il ajoute les liens actuels de coopération en ce qui concerne les séjours de perfectionnement en France d'artistes ainsi que de diplômés universitaires québécois, notamment dans le domaine de la médecine.

David évoque à nouveau les relations entre la France et le Canada français lors d'un débat à l'Assemblée législative en 1924. Le consul général de France à Montréal, Paul-Émile Naggiar, venait de remettre un présent au premier ministre Taschereau au nom du président de la République. Prenant la parole dans le cadre d'une motion de remerciement, David rappelle les attentes qu'avait suscité la venue en 1854 de *La Capricieuse*, premier navire de guerre français à visiter Québec depuis la Conquête de 1760; une visite qui n'avait pas eu les effets espérés pour la reprise des relations entre la France républicaine et le Canada français catholique. C'est plutôt dans le domaine de la médecine, précise-t-il, que les relations se sont développées en premier lieu. Des médecins québécois sont allés se perfectionner en France et des médecins français sont venus enseigner dans les universités et les hôpitaux québécois, en plus de participer à différents congrès de l'Association des médecins de langue française de l'Amérique du Nord, à Montréal. Il poursuit en soulignant que, depuis 1922, le secrétariat de la Province offre quinze bourses annuelles de perfectionnement en France pour des diplômés

québécois et que d'autres gestes de solidarité franco-québécoise sont posés par la France, dont la reconnaissance de certains diplômes des universités québécoises et le don de livres scientifiques à l'Université de Montréal, éprouvée par un grave incendie en 1919. Depuis la Grande Guerre de 1914-1918, la France « nous connaît mieux », d'admettre David. Les différentes missions françaises dépêchées au Canada au début des années 1920 en témoignent, conclut-il.

### **Les femmes et les professions libérales**

L'entre-deux-guerres est marqué par une montée du mouvement féministe au Canada et au Québec. Le droit de vote des femmes au niveau fédéral est accordé en 1917, mais il faut attendre 1940 pour qu'il le soit au niveau de la province de Québec. C'est dans ce contexte d'inégalité des droits que se situe l'accès des femmes à l'université et aux professions libérales à partir des années 1920. Bastion du conservatisme, le Barreau du Québec refuse alors l'admission des femmes dans ses rangs, bien que l'Université de Montréal ait décerné un premier diplôme en droit à une femme, Juliette Gauthier, dès 1928.

Ce contexte n'empêche pas David de défendre avec conviction l'accès des femmes aux professions libérales, en général, et à la pratique du droit, en particulier. En 1931, à l'occasion d'un débat en Chambre visant à modifier la loi du Barreau, il s'oppose à toute limitation au travail des femmes. En vertu de quel principe, demande-t-il, devrait-on établir de telles limites quant à leur place dans l'espace public? Il convient plutôt de reconnaître que « la femme d'aujourd'hui,

avec ses idées modernes, s'est outillée pour occuper n'importe quelle place dans la vie». On ne saurait, selon lui, évoquer une soi-disant psychologie féminine, associée pour certains à une trop grande sensibilité, pour empêcher une femme de plaider en cour ou de devenir juge.

Malgré la pertinence de ses arguments, le projet de loi permettant aux femmes d'être admises au Barreau est battu en Chambre. Ce n'est qu'en 1941, dans la foulée de l'octroi du droit de vote pour les femmes que venait d'adopter le gouvernement Godbout, qu'elles peuvent enfin être admises au Barreau.

### L'avenir politique du Canada

Devenu sénateur à Ottawa, Athanase David se préoccupe de l'avenir de la nation canadienne après la Seconde Guerre mondiale. Ses interventions à la Chambre haute témoignent d'une préoccupation constante pour doter le pays de signes distinctifs, tel un drapeau, un hymne national, une fête du Canada, ainsi qu'un prix de littérature aux auteurs canadiens sur le modèle de celui qu'il avait lui-même créé pour la province de Québec en 1922<sup>13</sup>. Cette volonté d'affirmation du Canada en tant que nation émergente dans le concert des nations, David l'a affirmée à plusieurs reprises au cours de sa seconde carrière politique, qu'il mène au Sénat depuis 1940. Cette affirmation souhaitée s'accompagne cependant d'une

---

<sup>13</sup> « Bill concernant la fête du Canada », *Débats du Sénat*, Ottawa, 20 juin 1946, p. 387; 1<sup>er</sup> juillet 1947, p. 528-532; « Prix de littérature aux auteurs canadiens », *Débats du Sénat*, 19 juin 1946, p. 377-381.

inquiétude quant à l'unité du pays qu'il considère « extrêmement difficile à gouverner à cause de sa situation géographique et des différents éléments de races et de croyances religieuses qui le composent », ainsi qu'il en fera le constat lors d'une allocution à la station de radio CHLP de Montréal, le 30 mai 1945, soit trois semaines à peine après la fin officielle de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Son intervention publique se traduit alors par un appui sans équivoque au premier ministre Mackenzie King, dont il souhaite la réélection.

### L'État et l'aide à la culture

C'est à la thématique de l'aide à la culture qu'est consacrée la seconde partie de ce recueil. On y trouve sans aucun doute les idées les plus originales d'Athanase David quant au rôle de l'État dans la culture, qu'il s'agisse des arts, des lettres, du patrimoine ou de l'histoire.

Dans un premier texte particulièrement inspiré sur le sujet, David souligne que la formation d'une élite économique appelle, en complément, celle d'une élite culturelle et artistique. Son approche esthétique est celle des beaux-arts, un courant majoritaire au sein des institutions culturelles de son époque, tant en France qu'au Québec<sup>14</sup>. Cette conception de l'art, liée à l'idéal du « beau », touche à la fois la musique, la peinture, la sculpture et toute forme d'art apte à cultiver la sensibilité des uns et des autres.

---

14 Sur le courant « beaux-arts » dans les institutions culturelles françaises : Gérard Monnier, *L'art et ses institutions en France. De la Révolution à nos jours*, Paris, Gallimard, 1995 (coll. Folio histoire, 66), p. 207-304.

Selon David, chaque peuple se doit de faire une place à l'art et aux œuvres durables. Les États-Unis constituent, à cet égard, un exemple éloquent. Dans ce pays aux valeurs souvent matérialistes, on a su, après avoir acquis la richesse économique, encourager le développement de la création culturelle chez les écrivains et les artistes, en plus de se doter d'institutions culturelles solides.

Mais comment parvenir à un tel développement culturel chez les peuples peu fortunés, comme c'est le cas des Canadiens français, se demande David? «Par l'intervention de l'État», s'empresse-t-il de préciser. Cet État philanthrope doit soutenir financièrement, encourager et reconnaître les artistes de talent, sans pour autant soustraire la société civile à ses obligations à cet égard. Le progrès artistique et littéraire du Québec doit donc être soutenu au moyen de bourses d'études en Europe, d'achat d'œuvres littéraires et artistiques par le gouvernement ainsi que par des subventions aux organismes culturels, notamment dans le domaine musical.

David en profite pour rappeler le cas malheureux d'Émile Nelligan, son confrère de classe au collègue Sainte-Marie. Loin de concevoir cet échec personnel du poète dans l'absolu, il entrevoit plutôt son œuvre comme annonciatrice des foisonnements à venir dans le milieu culturel québécois. Dans une envolée lyrique dont il a le secret, David ne peut s'empêcher de se projeter dans l'avenir: «Vaisseau d'or, reprends ta course; la volonté et l'énergie sont au timon, et ton équipage chante le soleil qui se lève et fait briller ta fine ciselure.» Éternel optimiste, cet homme politique souvent qualifié de rêveur y va même d'une sorte d'intuition prophétique: «On a dit: "Québec attend son heure", mais au fait,

Québec n'attend plus son heure; c'est maintenant *l'heure du Québec!* À nous de le constater et d'agir!»

## Premiers impacts des bourses d'études en Europe

En 1922, David porte de 5 à 15 le nombre de bourses de perfectionnement en Europe qui avaient été créées par Lomer Gouin en 1919, peu de temps avant sa démission comme premier ministre du Québec. Au cours des années qui suivent, il établit avec satisfaction un premier bilan dans le Rapport annuel du secrétariat de la Province: les premiers boursiers qui reviennent après des études de perfectionnement en Europe commencent déjà à créer un professorat de carrière dans les universités du Québec. Fort de ce constat, il prévoit ainsi que, dans dix ans, plus de 200 boursiers viendront enrichir l'enseignement universitaire au Québec<sup>15</sup>.

## Le prix David

La création du prix David, en 1922, est pour lui l'occasion de faire un plaidoyer en Chambre en faveur du développement de la littérature québécoise, tant de langue française que de langue anglaise. Dans son esprit, ce sont les œuvres littéraires qui constituent l'héritage des peuples depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, en passant par l'effervescence du XVII<sup>e</sup> siècle

---

15 Pour une analyse récente de l'impact des bourses d'Europe: Robert Gagnon et Denis Goulet, «Les "boursiers d'Europe" 1920-1959. La formation d'une élite scientifique au Québec», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, n° 1 (automne 2011), p. 60-71.

français. Au Québec, les débuts de la littérature canadienne-française ont été difficiles, rappelle-t-il, et les pionniers du XIX<sup>e</sup> siècle, tels François-Xavier Garneau, Octave Crémazie et Louis Fréchette, ont droit au respect, compte tenu des maigres ressources dont ils disposaient. Ainsi, son propre père, Laurent-Olivier David, lui avait confié avoir lu pour la première fois les vers de Molière et de Boileau sur un manuscrit copié par l'un de ses amis, selon une pratique répandue à l'époque.

Encore une fois, affirme David, il revient à l'État de faire sa part pour promouvoir la littérature canadienne-française naissante dans un contexte où un écrivain ne peut pas encore vivre de sa plume et que le public intéressé fait toujours défaut. Et David de citer Charles Gill, un ami d'Émile Nelligan, qui affirmait que « dans un pays où tout le monde doit travailler pour vivre, on ne peut concevoir que nous essayions de vivre en chantant ». Optimiste, David soutient qu'il faut regarder vers l'avenir. Déjà le gouvernement du Québec a, depuis longtemps, acheté des livres aux auteurs d'ici pour les distribuer dans les écoles comme récompenses de fin d'année<sup>16</sup>. Maintenant, il veut faire davantage en encourageant la production d'œuvres littéraires de qualité, grâce à un prix accompagné d'une somme d'argent et décerné par un jury indépendant.

---

16 La politique des livres de récompense avait été instaurée par Pierre-Joseph-Olivier Chauveau sous le gouvernement de l'Union, en 1856, alors qu'il était surintendant de l'Instruction publique. Le secrétariat de la Province et le Département d'Instruction publique ont pris le relais après 1867. Voir : François Landry, « Le livre de récompense » (chapitre 9), *Beauchemin et l'édition au Québec. Une culture modèle* (Montréal, Fides, 1997), p. 237-272.

De toute évidence, le prix David marque une étape importante dans l'institutionnalisation de la littérature québécoise en consacrant la reconnaissance publique d'œuvres nouvelles et jugées marquantes.

### **Le patrimoine, les archives et l'histoire**

Selon David, la conservation du patrimoine matériel, qu'il appelle « les reliques du passé », contribue à conserver intacte la mémoire des ancêtres et leurs réalisations du passé. La « loi pour la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique » qu'il fait adopter par l'Assemblée législative en 1922 constitue à ses yeux une réponse de l'État face aux vandales du « progrès » qui ont déjà détruit ou dispersé quantité de biens du patrimoine, incluant, l'année précédente, les meubles et la bibliothèque de Louis-Joseph Papineau vendus aux antiquaires. Il importe donc de faire prendre conscience à la population du Québec de la richesse de son patrimoine, unique en Amérique du Nord.

Le but de la nouvelle loi est de « classer nos objets ayant un intérêt historique ou artistique et de protéger toujours ces richesses de notre patrimoine national ». À cette fin, une Commission des monuments historiques sera mise sur pied afin « de trouver ces "reliques" et de les classer ». Selon David, une telle législation existe dans presque tous les pays d'Europe. Dans certains pays comme l'Allemagne, l'Autriche et la Suède, la commission chargée d'appliquer la loi a même des pouvoirs d'expropriation. Au Québec, on se contentera de la persuasion auprès des propriétaires de

biens jugés patrimoniaux par la Commission. Si le propriétaire accepte, il ne pourra plus disposer de ce bien classé sans la permission du secrétaire de la Province. S'il refuse, aucune contrainte ne sera exercée envers lui. Cette vision naïve et idéaliste de David laisse voir d'importantes lacunes à la loi de 1922, lesquelles ne seront partiellement comblées qu'en 1956, alors qu'une refonte de la loi, sous les instances de Paul Gouin, confèrera à la Commission des monuments historiques un pouvoir d'expropriation<sup>17</sup>.

Malgré ses lacunes, la loi de 1922 aura permis aux décideurs publics et à la population de prendre conscience de l'importance de conserver le patrimoine. David mise, en effet, sur un travail de sensibilisation et d'éducation auprès des jeunes et du public en général. Il se montre optimiste quant au travail déjà réalisé par la Commission des monuments historiques qu'il vient de mettre sur pied pour atteindre ce but. Les comptes rendus annuels des réalisations de la Commission, tels que reproduits dans les rapports annuel du secrétariat de la Province, se veulent un témoignage des progrès réalisés à cet égard. On y fait notamment mention des monographies patrimoniales publiées sur les vieux manoirs, les vieilles églises, les vieilles maisons et sur l'île d'Orléans. David se félicite aussi du fait que le *Bulletin des recherches historiques*, dirigé par Pierre-Georges Roy et maintenant financé par son ministère, soit distribué gratuitement dans toutes les écoles du Québec pour le bénéfice des instituteurs et de leurs élèves.

---

17 Paul-Louis Martin, «La conservation du patrimoine culturel: origines et évolution», dans *Les Chemins de la mémoire*, tome 1, Québec, Les Publications du Québec, 1990, p. 11-17.

Deux lieux historiques font particulièrement l'objet d'une préoccupation du ministre: l'île d'Orléans, dont il souhaite préserver le cachet ancestral contre les assauts de la modernisation, et le Vieux-Québec, dont il craint aussi la détérioration pour les mêmes raisons. Inspiré par l'exemple du premier ministre Laurier qui a mis sur pied une Commission d'embellissement d'Ottawa, il suggère au club Kiwanis de se faire le promoteur d'une Commission de préservation du Vieux-Québec.

En ce qui concerne les archives publiques, David les associe également à la conservation du patrimoine des Québécois. Il louange, à cet égard, le travail de pionnier de Pierre-Georges Roy, premier titulaire du poste d'archiviste de la Province, pour le travail qu'il a accompli depuis son entrée en fonction en 1920. Ce dernier s'est employé à inventorier et à classer les riches archives de la Nouvelle-France et du régime anglais déjà en possession du gouvernement, à acquérir de nouveaux fonds et à faire copier des documents originaux concernant le Québec dans les dépôts d'archives français et britanniques.

En continuité avec les propos qu'il a exposés dans la première partie de ce recueil sur le rôle du *spécialiste et de l'expert* dans la société, David considère ici que tout ce travail d'archive rendu accessible aux historiens, notamment grâce à la publication du *Rapport annuel de l'Archiviste de la province de Québec*, devrait permettre d'améliorer la qualité scientifique de la production historiographique. Selon lui, «l'histoire véridique, basée sur les faits, appuyée sur les documents, correspondances, mémoires, sort à peine du fatras des réclames patriotiques ou autres à l'usage des [personnes]

intéressées à déguiser la pensée, les faits et les gestes des acteurs du grand drame aux cent actes divers». Et il ajoute que les documents d'archives permettent de voir les héros de notre histoire sous un angle moins désincarné : «...les personnages historiques deviennent plus intéressants parce que plus réels, plus humains parce que plus près de nous, plus compréhensibles parce que plus vivants.»

Malgré l'appréciation positive de David à l'égard des réalisations de l'archiviste de la Province, Pierre-Georges Roy, il semble que le bilan de ce dernier présente certaines lacunes, comme le démontrent trois articles fouillés de Bernard Weilbrenner. Certains reprochent à Roy de ne s'intéresser qu'aux archives de la Nouvelle-France et de négliger les documents relatifs au régime anglais et à la période post-confédération. En outre, il n'aurait pas manifesté d'intérêt pour le classement des archives administratives du gouvernement provincial<sup>18</sup>.

<sup>18</sup> Bernard Weilbrenner, en collaboration avec Louis Garon, «Pierre-Georges Roy, les archives et le Musée de la province de Québec, décembre 1931-juillet 1936», *Archives*, vol. 39, n° 2 (2007), p. 115-117. Voir aussi : Bernard Weilbrenner, «Pierre-Georges Roy et le Bureau des archives de la province 1920-1925», *Archives*, vol. 21, n° 1 (1989), p. 3-29; Bernard Weilbrenner, Pierre-Georges Roy et les Archives de la province 1926-1931», *Archives*, vol. 24, n° 3 (1993), p. 39-66.

## La proposition d'un manuel unique en Histoire du Canada

Après avoir quitté la politique active sur la scène provinciale, Athanase David participe aux débats qui se tiennent au Sénat du Canada. Ses préoccupations pour la culture et pour l'histoire ne sont pas pour autant atténuées. Le 4 mai 1944, il propose une motion à la Chambre haute ayant pour objectif la rédaction d'un manuel unique d'histoire du Canada. Cette motion met en évidence la nécessité de promouvoir un patriotisme canadien axé sur l'ouverture et la tolérance. Pour atteindre cet objectif, David propose de confier à un comité d'historiens reconnus dans chacune des provinces « pour leur compétence et leur impartialité » le soin de rédiger ce manuel afin qu'il puisse être, par la suite, accepté et adopté par les gouvernements provinciaux, lesquels ont juridiction dans le domaine de l'éducation.

Parmi les arguments en faveur de sa motion, David fait d'abord référence à sa conception de la discipline historique. Pour lui, l'histoire doit être orientée vers « la recherche de la vérité, la narration des faits et des événements disposés dans un ordre chronologique, et un exposé de leurs causes et de leurs effets ». À l'appui de cette thèse, il ajoute : « Lorsqu'on essaie d'en tirer les principes qui coordonnent la marche des événements, cela devient la philosophie de l'histoire. » Implicitement, faut-il comprendre, David rattache ce volet philosophique de la discipline historique à la quête de sens et à l'interprétation.

L'argumentation de David concerne, dans un second temps, la nature même de la société canadienne. Il avait eu

l'occasion par le passé de rappeler la coexistence de deux mentalités différentes, l'une francophone, l'autre anglophone, au sein de cette société. Partant de ce constat, il considère qu'un manuel unique en histoire du Canada permettrait aux élèves des différentes provinces et des deux groupes linguistiques de mieux connaître les faits dignes de fierté dans toutes les parties du pays; ce qui contribuerait ainsi à la construction d'une identité canadienne riche et diversifiée. D'autant plus que les manuels d'histoire du Canada en usage dans la plupart des écoles ignorent des faits dignes de mention qui se sont passés dans d'autres régions du pays. Ainsi, les écoliers des provinces anglophones ignorent à peu près tout de la période de la Nouvelle-France, alors que les écoliers québécois ne connaissent pas le développement historique de l'Ontario, des provinces Maritimes et des provinces de l'Ouest.

La motion de David rallie tous les sénateurs, qui votent en sa faveur, à l'exception de Thomas Chapais. Celui-ci reconnaît les objectifs louables qui animent David dans son projet, mais il invoque deux raisons principales pour inscrire sa dissidence. Il rejette, dans un premier temps, le principe de l'uniformité des manuels scolaires, quelle que soit la discipline, car une telle approche aurait pour conséquence d'appauvrir l'esprit humain et de tuer toute émulation. Sa principale objection, toutefois, repose sur le fait que « l'histoire du Canada est d'une extraordinaire complexité ». L'histoire du Québec remonte à 300 ans, rappelle-t-il, celle de l'Ontario à 153 ans et celle de l'Alberta à 39 ans, à peine. Comment, se demande-t-il, traiter de ces différentes temporalités et satisfaire dans un même manuel toutes les provinces du Canada? Réaliste, Thomas Chapais affirme que « si c'est l'unité canadienne que

nous avons en vue, je regrette d'être forcé d'affirmer que nous ne l'atteindrons jamais [...] Nous ne sommes pas *un* nous sommes *plusieurs* ». Il vaudrait mieux, selon lui, avoir plusieurs bons manuels sur l'histoire du Canada; chacun y traiterait à la fois les faits généraux de l'histoire du pays et les faits propres à chaque province où il est en usage<sup>19</sup>.

Le débat public autour d'un manuel unique d'histoire du Canada s'est poursuivi au cours des années 1950. Il mériterait une analyse plus approfondie pour dégager la position des différents acteurs en cause. Cependant, dans le cadre du présent ouvrage consacré à Athanase David, l'accent a été mis de façon spécifique sur ses idées concernant cette question litigieuse<sup>20</sup>.

## Les beaux-arts

Athanase David fait adopter sans opposition la loi créant les écoles des beaux-arts de Québec et de Montréal, en mars 1922. L'École des beaux-arts de Québec ouvre ses portes en octobre de la même année, sous la direction du français Jean Bailleul. Quant à l'École des beaux-arts de Montréal, dirigée

---

19 Intervention de Thomas Chapais dans le débat sur le manuel uniforme d'histoire du Canada, *Débats du Sénat canadien*, Ottawa, 19 juillet 1944, p. 336-340.

20 Pour une analyse du débat plus large mettant en scène les milieux nationalistes et le milieu des historiens au cours des années 1940 à 1970, voir: Alexandre Lanoix, *Historica & Compagnie. L'enseignement de l'histoire au service de l'unité canadienne 1867-2007*, Montréal, Lux, 2007, p. 29-60. Parmi les opposants: Lionel Groulx, «Le manuel unique est-il conciliable avec l'histoire scientifique?», *L'Action nationale*, 35, 5 (mai 1950), p. 341-349.

par Emmanuel Fougerat, jusque-là directeur-fondateur de l'École des beaux-arts de Nantes, elle accueille ses premiers élèves en octobre 1923.

Dans les rapports annuels du secrétaire de la Province des années 1922 à 1928, David ne cache pas son enthousiasme quant au succès de son initiative. L'inscription de plus de mille élèves dans les deux institutions, dès la première année de l'ouverture du programme, fournit la preuve, selon le ministre, que cette formation spécialisée répondait à un besoin. S'ajoute également dans son rapport de 1926, son contentement du fait qu'un jury ait recommandé comme boursiers d'Europe deux finissants de l'École des beaux-arts de Québec, soit Omer Parent et Alfred Pellan, qui iront se perfectionner à Paris. Par ailleurs, considérant l'orientation du programme offert par les professeurs, dont un bon nombre de Français, il affirme que la formation doit inculquer aux élèves des techniques et des savoir-faire éprouvés certes, mais tout « en travaillant au-mouvement artistique canadien ». De plus, il constate avec satisfaction que les finissants des deux écoles trouvent déjà de l'emploi comme enseignants dans les écoles publiques de Montréal.

David encourage le talent des élèves des deux écoles des beaux-arts par une exposition publique annuelle de leurs œuvres. Il se fait aussi l'instigateur d'expositions annuelles de peintres connus. La première est consacrée à l'œuvre d'Horatio Walker au printemps de 1929, à l'École des beaux-arts de Montréal, et la seconde dès l'année suivante rend hommage à Suzor-Coté.

Au-delà des faits exposés dans les rapports annuels de son ministère, David établit, à l'occasion du Salon des

Anciens de 1935, un bilan personnel de l'enseignement des beaux-arts au Québec des quinze premières années. Il rappelle le scepticisme qui prévalait au début, quant à la pertinence de créer deux écoles des beaux-arts. Certains, dit-il, considéraient la décision prématurée « dans un pays que l'on continue à dire jeune ». Or, les résultats obtenus ont dépassé les prévisions les plus optimistes, comme en témoigne le nombre élevé d'inscriptions aux deux écoles et la tenue annuelle du présent Salon des Anciens, et ce, depuis 1929.

Ce bilan est l'occasion pour David d'exprimer ses vues personnelles sur l'art. Il y voit « une façon d'élever le niveau du peuple par l'élévation de ses sentiments et la création du bon goût ». Le rôle de l'artiste devient alors fondamental pour atteindre ce but, car il a appris à maîtriser un « nouveau langage » fait de sons, de formes et de couleurs qui dépasse celui « qu'autour de lui on parlait » dans sa jeunesse<sup>21</sup>. Et d'ajouter David : « Ce qu'il y a de beau dans l'art, c'est qu'il soit personnel », confirmant par là que l'artiste sait développer un langage qui lui est propre, qu'il s'agisse de peinture, de sculpture, de musique ou d'architecture.

En attribuant à l'artiste le rôle de « semeur de bon goût », David cherche à lutter contre ce qu'il perçoit comme certaines formes de laideur apparues avec la vie moderne, particulièrement dans les villes. Son approche esthétique s'inscrit dans le courant « beaux-arts » inspiré des « Anciens », bien qu'il ne ferme pas la porte à l'idée de « l'art pour l'art », qu'il situe dans

---

21 Une sorte de « culture seconde », en somme, pour reprendre l'expression plus contemporaine de Fernand Dumont.

un monde idéal<sup>22</sup>. Il admet que « le résultat de l'enseignement artistique qui se donne aujourd'hui dans la Province, pour ne pas être compris de tous, n'en est pas moins une leçon pour tous ». Il en escompte un effet d'entraînement à plus long terme.

## Le Musée de la province

Il n'a pas été possible de retracer un discours ou un écrit significatif d'Athanase David concernant la fondation du Musée de la province. Rappelons que sa mise en œuvre s'étale de 1922, date de sa création par une loi, jusqu'à son ouverture à Québec en 1933, en passant par les trois années de sa construction. Cette institution majeure de la politique culturelle de David a connu plusieurs développements au fil des décennies pour devenir, en 1963, le Musée du Québec, puis le Musée national des beaux-arts du Québec en 2002.

L'essentiel des idées de David concernant l'importance de ce musée se retrouve résumé dans un article de *La Presse* publié lors de l'ouverture de la nouvelle institution. Trois orientations en découlent clairement, soit la conservation des « reliques de notre passé », la création d'un « foyer pour les travailleurs intellectuels » et, enfin, l'édification du peuple en le mettant en contact avec « la beauté », en prenant pour illustration l'art canadien.

Créé dans un contexte de crise économique alors que les ressources de l'État étaient dirigées vers d'autres priorités, le

---

<sup>22</sup> Pour plus de détails sur l'approche « beaux-arts » de David, voir : Fernand Harvey, « La politique culturelle d'Athanase David, 1919, 1936 », *Les Cahiers des Dix*, n° 57 (2003), p. 60-64.

Musée de la province connaît des débuts modestes. Malgré l'appui du secrétaire de la Province, son directeur, Pierre-Georges Roy, doit puiser dans le budget du service des Archives dont il continue d'avoir la responsabilité, afin d'assurer le fonctionnement du Musée. Nonobstant ces contraintes, le public est au rendez-vous, puisque le Musée enregistre quelque 75 000 visiteurs dès 1934<sup>23</sup>.

Si David laisse à Pierre-Georges Roy et à son assistant-directeur Paul Rainville l'organisation et l'administration du Musée, il se réserve, en revanche, l'initiative quant à la constitution d'une collection d'art canadien. Son intérêt, à cet égard, remonte d'ailleurs à 1920, alors qu'il avait formé un jury de six membres pour le choix d'œuvres d'art devant figurer dans le futur musée. Les dix œuvres sélectionnées étaient représentatives d'une pratique variée et moderne d'artistes montréalais contemporains<sup>24</sup>.

Toutefois, l'orientation qu'avait retenue le comité de 1920 est abandonnée par la suite et les nouvelles acquisitions privilégient la ruralité traditionnelle du Canada français. Sur les conseils de Charles Maillard, directeur de l'École des

---

23 Bernard Weilbrenner, en collaboration avec Louis Garon, « Pierre-Georges Roy, les archives et le Musée de la province de Québec, décembre 1931-juillet 1936 », *Archives*, vol. 39, n° 2 (2007), p. 127-133. Fernand Harvey, *Le Musée du Québec, son public et son milieu*, Québec, Musée du Québec, 1991, p. 11-13, 90 (Cahiers de recherche 3).

24 Laurier Lacroix, « La collection comme temps de la Nation. Les premières acquisitions du Musée de la province de Québec en 1920 », *Les Cahiers des Dix*, n° 62 (2008), p. 123-151. Les œuvres choisies sont celles de William Brymner, Maurice Cullen, Suzor-Coté, J. M. Barnsley, Albert h. Robinson, Herbert Raine, Alice des Clayes, John Y. Johnstone et Clarence Gagnon.

beaux-arts de Montréal, du sous-secrétaire de la Province, Charles-Joseph Simard, puis de son successeur, Alexandre Desmeules, Athanase David achète un choix d'œuvres de peintres canadiens du XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi que des peintures contemporaines d'Horatio Walker et de Clarence Gagnon. Il insiste également pour inclure, dans ces acquisitions, les meilleurs tableaux des élèves des deux écoles des beaux-arts de Québec et de Montréal. La collection ainsi constituée est exposée au public, lors de l'inauguration du Musée en 1933<sup>25</sup>.

### La musique symphonique à Montréal

Dans l'élaboration de sa politique culturelle, David souhaitait créer un conservatoire de musique d'État sur le modèle des écoles des beaux-arts. Cependant, les restrictions budgétaires du gouvernement du Québec engendrées par la crise économique des années 1930 et la division du milieu musical ont empêché la réalisation de ce projet sous son règne. Il reviendra à son successeur au secrétariat de la Province sous le gouvernement Godbout, Hector Perrier, d'instituer un tel conservatoire public en 1942<sup>26</sup>.

Malgré cet échec, David se révèle un grand connaisseur de musique classique. Avec son épouse, Antonia Nantel-David, il participe activement à la vie musicale de Montréal.

25 Bernard Weilbrenner, *op. cit.*, p. 133-134.

26 Fernand Harvey, « Le ministre Hector Perrier et la création du Conservatoire de musique de la province de Québec en 1942 », Mireille Barrière, avec la collaboration de Claudine Caron et Fernand Roy, *Les 100 ans du prix d'Europe*, (Québec, Presses de l'Université Laval, 2012), p. 143-161.

À la suite d'un refus de Douglas Clarke, directeur du Montréal Orchestra, d'y inclure des solistes canadiens-français, madame David, encouragée en cela par Henri Letondal, responsable de l'émission *L'heure provinciale* à CKAC, prend l'initiative de mettre sur pied un second ensemble à Montréal: la Société des Concerts symphoniques de Montréal. Jean C. Lallemand, un jeune industriel et mécène montréalais, contribue au financement. Un conseil d'administration est formé sous la présidence d'honneur de nul autre qu'Athanasé David. Les membres fondateurs du nouvel orchestre appartiennent à la bourgeoisie montréalaise canadienne-française; on recrute le plus grand nombre possible de musiciens du nouvel orchestre dans le milieu francophone de Montréal, incluant des boursiers du prix d'Europe, de retour au pays. Le premier concert, sous la direction de Rosario Bourdon, a lieu dans la salle du Plateau, le 14 janvier 1935. Parallèlement, Wilfrid Pelletier est nommé directeur artistique de l'Orchestre, qu'il dirigera durant plusieurs années<sup>27</sup>.

La veille du premier concert de la Société des Concerts symphoniques de Montréal, David prend la parole sur les ondes de CRMC Radio-Canada pour annoncer la nouvelle au public. Il rappelle que le temps était venu d'offrir à la population de l'est de Montréal un accès à la musique classique. Escomptant un franc succès pour cette première prestation de l'orchestre, il s'empresse de mettre la population canadienne-française en garde contre l'absence de continuité

---

27 Agathe de Vaux, *La petite histoire de l'Orchestre Symphonique de Montréal*, Montréal, Louise Courteau éditrice, 1984, p. 13-33; Gilles Potvin, *OSM - Les cinquante premières années*, Montréal, Stanké, 1984, p. 29-63.

dans l'effort. « Ce n'est pas une saison de six concerts que j'ai voulu organiser, précise-t-il, mais c'est un orchestre symphonique que je voudrais savoir maintenant exister en permanence au milieu de nous. » Anticipant un déficit d'opération malgré une subvention de 3 000 \$ accordée par le secrétariat de la Province et les recettes découlant de la vente des billets au guichet, il fait appel à la générosité de souscripteurs afin qu'ils contribuent à la mesure de leurs moyens à la pérennité de l'Orchestre. Il donne l'exemple du mécène Jean C. Lallemand qui offre un prix annuel de 500 \$ pour la composition d'une œuvre canadienne devant être jouée lors des concerts de la Société<sup>28</sup>.

Quant à l'avenir, David l'entrevoit, là comme ailleurs, avec optimisme. « Il ne se passera pas beaucoup d'années, assure-t-il, que Montréal sera doté d'un orchestre capable, m'assure-t-on, de rivaliser avec ceux des plus grandes villes américaines. »

À l'occasion du 5<sup>e</sup> anniversaire de la Société des Concerts symphoniques, en 1940, David fait une nouvelle intervention sur les ondes de Radio-Canada pour se féliciter de l'action accomplie. S'attribuant l'initiative de la fondation de l'Orchestre, il rappelle que la réponse du milieu montréalais francophone fut enthousiaste: « Aussitôt, des dévouements splendides se manifestèrent, des générosités insoupçonnées s'affirmèrent, un désir éclatant de succès fut mis au service

<sup>28</sup> Jean Clovis Lallemand (1898-1987), industriel, philanthrope et mécène montréalais, membre du conseil d'administration de la Société des Concerts symphoniques de Montréal depuis sa fondation. Voir: Bertrand Vac, *Jean C. Lallemand raconte*, Montréal, Louise Courteau éditrice, 1987, 319 p.

de l'œuvre naissante. » Au-delà de cet effort collectif, il reconnaît le rôle de catalyseur qu'a joué le maestro Wilfrid Pelletier dans ce succès.

Dans cette même intervention radiophonique, David en profite pour rappeler l'existence d'une seconde institution musicale : le Festival de musique de Montréal, un événement annuel qu'il a créé avec son épouse Antonia en 1936. Après trois saisons d'activités, le couple David transforme cet événement annuel qui devient *Les Festivals de Montréal / The Montreal Festivals*. Leur objectif était d'instaurer au Canada un festival annuel dans la tradition des grands festivals européens<sup>29</sup>. Grâce au succès des Festivals de Montréal et de la Société des Concerts symphoniques, Montréal est alors devenu, selon David, « le centre musical du Canada ».

### **Pour une programmation québécoise à la radio**

Au printemps de 1929, alors qu'un conflit oppose le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral au sujet du contrôle des ondes radiophoniques, David intervient pour soutenir le projet de loi du premier ministre Taschereau créant une station de radio publique provinciale. Rejetant les accusations de l'opposition unioniste qui craignait que cette future station de radio s'avère un instrument de propagande pour le gouvernement libéral, le secrétaire de la Province considère,

---

29 Cécile Huot, « Les Festivals de Montréal / The Montreal Festivals », *L'Encyclopédie canadienne* en ligne : <http://www.thecanadianencyclopedia.com>. Madame David assure la présidence des Festivals, de 1939 à 1952.

au contraire, qu'une telle station pourrait permettre la diffusion du savoir grâce à la participation de conférenciers reconnus dans le domaine de l'histoire, des arts, de la littérature, des sciences, etc. Ce pourrait aussi être l'occasion pour les artistes et les ensembles musicaux du Québec de mieux se faire connaître.

\* \* \*

Quelle vision d'ensemble faut-il retenir des idées d'Athanase David sur la société canadienne-française et la culture au Québec? Tout en reconnaissant l'héritage du passé et ce que le pays doit à la France et à la Grande-Bretagne, David se définit avant tout comme un Canadien. Son identité se conjugue à deux niveaux: celui du Québec, qu'il appelle sa « petite patrie », et celui du Canada, qu'il considère comme sa « grande patrie ». L'un et l'autre sont conciliables pour lui dans la mesure où les deux « mentalités », celle du Canada français et celle du Canada anglais, sont reconnues à la fois dans leur autonomie et dans leur complémentarité pour développer une identité canadienne qui demeure en construction.

Considérée dans son ensemble, la longue carrière politique d'Athanase David, qui s'étend de 1919 à 1953, peut se partager en deux étapes: celle du ministre et celle du sénateur. La première se rattache à sa fonction de ministre responsable du secrétariat de la province de Québec sous le gouvernement de Louis-Alexandre Taschereau, de 1919 à 1936. Dans le cadre de ce ministère aux fonctions résiduelles, David se voit confier la responsabilité de plusieurs dossiers concernant l'éducation, la santé, le bien-être social et, surtout, la culture, qui constitue sans aucun doute son apport le plus original et

le plus marquant. C'est, en effet, au cours de ces années que celui qu'on qualifiait de « ministre des beaux-arts » a mis en œuvre une politique culturelle avant la lettre et qu'il a doté le Québec d'un ensemble de législations et d'institutions pour le développement des arts, des lettres, du patrimoine, de la muséologie et de l'histoire.

Quant à la carrière d'Athanase David à titre de membre du Sénat canadien, de 1940 à 1953, elle se situe dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale et des années d'après-guerre sous le gouvernement de Mackenzie King, puis de Louis Saint-Laurent. À Québec, après le bref retour au pouvoir des libéraux d'Adélard Godbout durant la guerre (1940-1944), l'Union nationale de Maurice Duplessis dominait le paysage politique et s'opposait à la politique de centralisation du gouvernement fédéral. À titre de sénateur, Athanase David appuie les politiques de King. Mais désormais en marge de l'action politique directe, il consacre plutôt ses interventions au Sénat à diverses motions visant à promouvoir l'identité canadienne et l'unité canadienne, notamment par l'adoption d'un drapeau, d'un hymne national et d'une fête du Canada.

À la lecture des discours qu'il prononce au cours de sa carrière politique sur la scène québécoise, force est de constater que sa conception de la culture et du rôle de soutien de l'État s'inscrit dans une conception élargie de l'avenir du Canada français. Dans son esprit, l'émergence d'une élite culturelle doit accompagner celle d'une élite économique ; ce qui rend nécessaire une réforme du système d'instruction publique pour y inclure une formation plus pratique liée à la spécialisation. À cet égard, sa pensée a été influencée par les intellectuels de son temps, dont son père, le journaliste

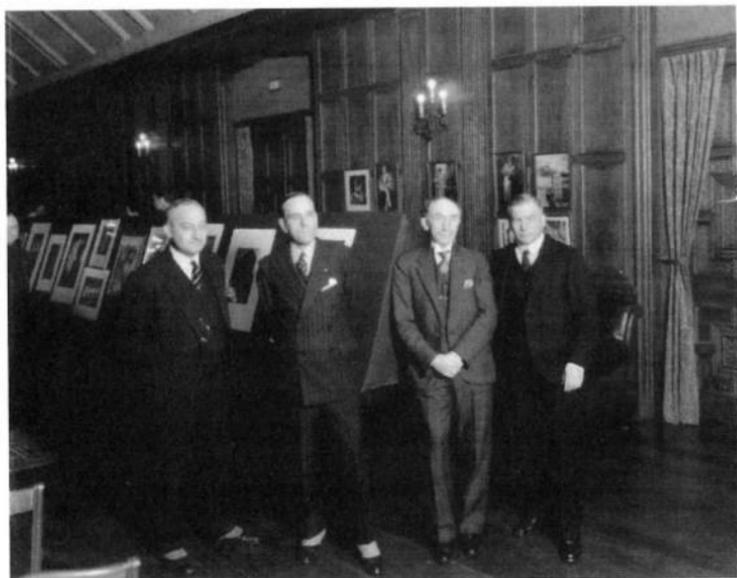
Laurent-Olivier David, ainsi que par l'économiste Errol Bouchette et le sociologue Édouard Montpetit.

On peut s'étonner qu'Athanase David ait pu justifier et imposer une intervention de l'État dans le domaine des arts, des lettres et du patrimoine à une époque où une telle intervention n'était pas acceptée dans le secteur économique, dominé par le libéralisme et le laissez-faire. C'est dire tout le poids politique que David, qualifié de « violoncelle du gouvernement Taschereau », a pu avoir au sein du cabinet. Mais il est aussi permis de penser qu'une intervention de l'État dans le domaine culturel, alors considéré comme marginal, n'avait pas d'impact dans le domaine économique et concernait plutôt des enjeux identitaires.

Par ailleurs, l'élégante prose d'Athanase David révèle un homme d'une vaste culture générale qui sait s'élever au-dessus de la politique partisane pour présenter ses idées et mettre de l'avant ses projets; une qualité plutôt rare chez les hommes politiques de son temps. De plus, on retrouve dans ses écrits un sens aigu de la temporalité. Il jette, certes, un regard indulgent sur le passé de sa société qui a su traverser des périodes difficiles pour défendre ses droits politiques et construire sa culture avec l'aide de l'Église catholique, mais il le fait sans nostalgie; il lui importe plutôt de construire l'avenir. C'est pourquoi il ne manque pas l'occasion d'y projeter le Québec et d'appeler les nouvelles générations à poursuivre l'œuvre des acteurs de son temps.

Aujourd'hui, les réalisations d'Athanase David dans le domaine culturel peuvent paraître relativement modestes; toutefois il lui revient d'avoir posé les bases d'une institutionnalisation de la culture au Québec, à une époque où les arts

et les lettres ne faisaient pas partie des enjeux électoraux au sein des partis politiques et de la population en général. Projetant l'image d'un aristocrate de la culture, il aura eu le mérite d'y associer le peuple par le biais de l'éducation, considérée dans son sens large. Il faudra attendre Georges-Émile Lapalme et son projet de créer un ministère des Affaires culturelles au début de la Révolution tranquille pour retrouver un discours politique aussi englobant sur la culture au Québec.



Exposition de photographies d'art au Tudor Hall à Montréal, inaugurée par le ministre Athanase David au cours des années 1930. (Collection Succession famille David)